

Guide de Financement de la Formation et du Bilan de Compétences

⌚ Objectif du guide

Accompagner les bénéficiaires dans la mobilisation des financements disponibles pour leur projet de formation ou de bilan de compétences.

🧠 1. Le Compte Personnel de Formation (CPF)

- **Qu'est-ce que c'est ?**

Un compte alimenté chaque année en euros, utilisable pour financer des formations certifiantes ou des bilans de compétences.

- **Comment y accéder ?**

👉 www.moncompteformation.gouv.fr

- **À savoir :**

Depuis avril 2024, une **participation forfaitaire de 102,23 €** est demandée. Elle peut être prise en charge par des financeurs externes.

🤝 2. Les OPCO (Opérateurs de Compétences)

- **Pour qui ?**

Salariés du secteur privé.

- **Ce qu'ils financent :**

- Formations dans le cadre du **plan de développement des compétences**.
- Prise en charge partielle ou totale des coûts pédagogiques.
- Abondement CPF possible.

- **Comment identifier son OPCO ?**

👉 Demander à son employeur ou consulter la convention collective.

👉 Quel-est-mon-OPCO (trouver son opco à l'aide du siret de son entreprise)

👉 Liste des **11 OPCO (Opérateurs de Compétences)** en France, qui accompagnent les entreprises dans le financement de la formation professionnelle:

Nom de l'OPCO Secteurs couverts

<u>AFDAS</u>	Culture, médias, communication, télécoms, sport, tourisme, loisirs
<u>ATLAS</u>	Services financiers, assurance, conseil
<u>OCAPIAT</u>	Agriculture, agroalimentaire, pêche, coopération agricole
<u>OPCO 2i</u>	Industries intersectorielles (métallurgie, chimie, bois, papier, etc.)
<u>Constructys</u>	Bâtiment, travaux publics, architecture
<u>L'Opcommerce</u>	Commerce, distribution
<u>AKTO</u>	Services à forte intensité de main-d'œuvre (propreté, sécurité, intérim, etc.)
<u>OPCO Mobilités</u>	Transports, services de l'automobile

3. France Travail (ex-Pôle emploi)

- **Pour qui ?**
Demandeurs d'emploi.
 - **Dispositifs disponibles :**
 - **Aide Individuelle à la Formation (AIF).**
 - **Abondement CPF.**
 - Accompagnement personnalisé par un conseiller.
-

4. Les Fonds d'Assurance Formation (FAF)

Pour qui ? Chaque indépendant est rattaché à un **FAF spécifique** selon son activité (code NAF/APE) :

Activité	FAF compétent
Professions libérales (hors médical)	<u>FIF-PL</u>

Activité	FAF compétent
Professions médicales	<u>FAF-PM</u>
Commerçants, dirigeants non salariés	<u>AGEFICE</u>
Artisans	<u>FAFCEA</u>
Artistes auteurs	<u>AFDAS</u>
Agriculteurs	<u>Vivéa</u>

4. Aides régionales et locales

- Pour qui ?**

Publics prioritaires : jeunes, seniors, personnes en reconversion, en situation de handicap.

- Comment en bénéficier ?**

👉 Se renseigner auprès de la Région ou de la Mission Locale.

5. Étapes pour mobiliser un financement

- Définir son projet** : formation ou bilan de compétences.
- Vérifier l'éligibilité** : via le CPF ou les dispositifs publics.
- Créer un compte CPF** : ou contacter son conseiller France Travail.
- Faire une demande de financement** : en ligne ou via l'organisme financeur.
- Suivre l'évolution de la demande** : et fournir les pièces justificatives.

Pourquoi choisir un organisme certifié Qualiopi ?

- Reconnaissance officielle** : gage de qualité.
- Finançable par les dispositifs publics.**
- Accompagnement personnalisé.**

